



Communiqué de presse

Au nom de l'égalité, bonne fête maman !

Bruxelles, 08.05.2013 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes lance, avec le soutien de l'asbl Amazone et des Vrouwenraden, la campagne « Happy Mother's Name » (Joyeuse fête du nom des mères) qui soutient la double transmission du nom des deux parents à leur(s) enfant(s), afin d'éliminer la discrimination actuelle entre les femmes et les hommes.

De nos jours, un enfant porte obligatoirement le nom de son père. La loi belge relative au droit du nom date de 1794. Cela fait 25 ans déjà que notre monde politique tente d'actualiser cette loi. La campagne Happy Mother's Day réclame donc une action rapide de la part du monde politique afin d'éliminer aussi vite que possible cette discrimination. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a invité les organisations féminines à prendre part à cette action et à se faire le porte-parole de cette initiative.

La campagne menée sur Facebook encourage les femmes et les hommes à apposer le nom de leur mère à celui de leur père sur leur profil Facebook et à ajouter un Pic Badge à leur photo de profil. Cette idée est partie du concept de la fête des Mères: *Mother's Day = Mother's Name; I celebrate my mother and add her name to my father's on my Facebook profile* (Fête des mères = Nom des mères; je célèbre ma mère et j'ajoute son nom à celui de mon père sur mon profil Facebook).

Le 13 juin 2012, l'Institut publiait un avis dans lequel il recommandait de modifier le code Civil. L'Institut y constatait que les règles actuelles de transmission du nom à l'enfant constituent une discrimination fondée sur le sexe, violent les réglementations internationales qui condamnent toute discrimination entre les hommes et les femmes, notamment en matière de transmission du nom de famille aux enfants.

« La publication de cet avis fit l'objet d'une grande médiatisation, et nous avons reçu de nombreuses réactions positives de parents qui souhaitaient transmettre le nom de la mère à leur enfant, explique Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Mais nous nous sommes également rendu compte qu'il était nécessaire de sensibiliser l'opinion publique à cette discrimination fondée sur le sexe. Aucune tradition, ni système patriarcal, ne légitime la persistance d'une inégalité entre les femmes et les hommes. »

Au cours de ces dernières années, la critique relative à cette loi dépassée fait de plus en plus de bruit. La Belgique a déjà été rappelée à l'ordre au niveau du droit international pour cette discrimination persistante. Le gouvernement fédéral a entamé une réflexion sur la transmission du nom de l'enfant. Faisons en sorte que cette Fête des Mères soit en fin de compte le symbole du droit des mères à transmettre leur nom à leur(s) enfant(s).

Campagne Happy Mother's Name: <http://www.facebook.com/#!/pages/Happy-Mothers-Name/501129633285958?fref=ts>

L'avis de l'Institut à ce sujet : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Avis%20transmission%20nom%2013.06_tcm337-180241.pdf

Le dossier du Vrouwenraad se trouve ci-dessous:

http://www.vrouwenraad.be/media/docs/pdf/2011/dossier_naam_kind_2011_anysurfer.pdf